



Villejust Informations

TROUVER LE BON RYTHME POUR NOS ENFANTS ET NOS ECOLES

Depuis 2014 nous avons dû nous conformer à la réforme imposée des rythmes scolaires.

C'est ainsi qu'il a été mis fin à la semaine de quatre jours au profit d'une organisation autour de cinq matinées d'enseignement et des journées scolaires un peu moins longues ; mais laissant l'espace et l'obligation aux communes de mettre en place de « Nouvelles Activités Périscolaires » (NAP).

C'est avec responsabilité que cette organisation a été mise en place par la municipalité de Villejust, après avoir interrogé les familles sur le format de cette organisation, et faisant appel à l'équipe d'animation de la commune ainsi qu'à des professionnels en matière de musique, d'arts plastiques, de théâtre et d'anglais, dont l'implication et le professionnalisme ont été particulièrement appréciés, autant par les enfants, que par les parents et les élus.

A la veille des vacances scolaires d'été, le Gouvernement a adopté un nouveau décret autorisant des adaptations à l'organisation des rythmes scolaires et permettant principalement de revenir à la semaine de quatre jours. Dans notre département, ce sont une centaine de communes qui sont revenues à cette organisation dès la rentrée 2017.

Jugeant les délais impartis inadaptés à une réorganisation sereine, tant pour les familles ayant déjà pris leurs dispositions qu'elles soient personnelles, familiales, voire professionnelles, pour la rentrée, que vis-à-vis des professionnels déjà mobilisés sur l'organisation des NAP, nous n'avons pas souhaité précipiter les changements. C'est en ce sens que nous avons écrit à l'ensemble des parents et en avons informé les enseignants au début de l'été, maintenant l'organisation déjà en place pour l'année scolaire 2017-2018, tout en les informant de la mise en place au premier trimestre de cette année d'une concertation équivalente à celle qui avait été organisée à l'occasion de l'instauration des nouveaux rythmes scolaires en 2014.

Ainsi, les familles recevront dans les prochains jours un questionnaire qui leur permettra d'exprimer leur avis sur les rythmes scolaires mis en place à Villejust et d'indiquer leur souhait en matière d'organisation du temps scolaire pour la prochaine rentrée de septembre 2018.

Nous aboutirons ainsi à une décision partagée et concertée nous permettant de préparer et d'envisager sereinement la rentrée prochaine, aussi bien pour les familles, la communauté éducative, que les associations dont les organisations avaient elles aussi été chamboulées, et surtout pour les enfants.

Au-delà de cette seule question des rythmes scolaires, les conditions d'accueil et d'enseignement de nos enfants demeurent une priorité pour notre municipalité, que ce soit en matière de travaux dans les écoles, d'aménagements, de dotations en matériel, notamment informatique à l'image de la prochaine arrivée de tablettes numériques. Pour nous à Villejust, investir pour l'avenir est une réalité de chaque jour en investissant concrètement pour le bien-être de nos enfants.

Le Maire, Igor TRICKOVSKI et la municipalité



Dans ce numéro

Infos Administratives	2 à 6
Cadre de Vie	7
Intercommunalité	8
Associations, Loisirs...	9 à 15
Informations Pratiques	16

Informations administratives

MAIRIE

FERMETURE DES SERVICES MUNICIPAUX



Les services administratifs et techniques de la Mairie seront fermés :

- Le samedi 11 novembre 2017- *Armistice*
 - Le samedi 23 décembre 2017
 - Le mardi 26 décembre 2017 (matin)
 - Le lundi 01 janvier 2018 *Jour de l'An*
 - Le mardi 02 janvier 2018 - -matin)
 - Le samedi 9 décembre 2017
 - Le lundi 25 décembre 2017- *Noël*
 - Le samedi 30 décembre 2017
- Permanence assurée uniquement pour les inscriptions électorales de 9h00 à 12h00 le 30/12**



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

A l'occasion de la commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918, la municipalité rendra hommage aux victimes des guerres du passé et du présent, le :

SAMEDI 11 NOVEMBRE 2017

Le Maire et le Conseil Municipal invitent la population ainsi que les anciens combattants à participer à cette cérémonie qui aura lieu au Monument aux Morts, Place de l'Eglise.

Les enfants des classes de CE2, CM1 et CM2 de l'école élémentaire « Jeanne Chanson » participeront à cette cérémonie en chantant « La Marseillaise ».

RASSEMBLEMENT A 11H15 DEVANT LA MAIRIE

Un vin d'honneur sera servi à la population à l'issue de la cérémonie, en Mairie, Salle du Conseil.



Le nouveau Sous-Préfet de PALAISEAU, Monsieur Abdel-Kader GUERZA a pris ses fonctions le lundi 23 octobre dernier. Il succède à Madame Chantal CASTELNOT, promue Préfète de l'Orne



PERMANENCE CANTONALE

Monsieur Dominique FONTENAILLE, Conseiller Départemental du Canton des Ulis, reçoit, les Villejustiens le souhaitant sur Rendez-Vous en appelant Madame Catherine LEJEUNE au 01.69.93.49.02



VACCINATION ANTIGRIPPALE

Dans le cadre de la campagne de vaccination antigrippale, des permanences seront assurées :

Cabinet Infirmier
Mme Evelyne GOUETTA
RPA - 7, Place de l'église
VILLEJUST

**Les mardis et vendredis de 14h à 16h30
à partir du 10 octobre prochain
(d'autres horaires possibles sur RDV)**

Pour tout renseignement, contacter **Madame Evelyne GOUETTA** au 06 75 73 93 19.





COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2017 (EXTRAIT)



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de DELEGUER au Maire, pour la durée de son mandat, la compétence relative aux marchés publics

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de DECLARER élus et installés au sein du CCAS :

Madame Isabelle ARMAND Monsieur Sauveur CONCORDIA Madame Dominique NICIAS
Monsieur Serge PLUMERAND Madame Evelyne JAMET Madame Florence GRAVIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour et 2 Abstentions, décide de AUTORISER la création de 2 commissions municipales et **ADOPTER** la désignation des membres suivants :

-Techniques et Travaux	- Service fonctionnement
M. Igor TRICKOVSKI	M. Igor TRICKOVSKI
M. Didier MEZIERES	Mme Isabelle ARMAND
M. Sauveur CONCORDIA	Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND
M. Christian TANAÏS	Mme Estelle QUADJOVIE
M. Richard PELISSERO	Mme Yvette SIBILIA
M. Hugues MASLARD	Mme Dominique NICIAS
M. Pierre CAMBON	Mme Florence GRAVIER
Mme Cécile CUNY	Mme Evelyne JAMET
M. Henri COGNEVILLE	
M. Valéry LAURENT	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ADOPTER la désignation des membres de la Commission de Révision des Listes Electorales :
Monsieur Serge PLUMERAND Monsieur Richard PELISSERO Madame Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ADOPTER la désignation des membres de la Commission des Menus :
Madame Sylvie ARMAND-BARBAZA Madame Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND Monsieur Pierre CAMBON

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour et 2 Abstentions, décide de DRESSER une liste de 32 noms dans les conditions de l'article 1650 du Code Général des Impôts afin que puisse fonctionner la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de DESIGNER Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire, en tant que Délégué du Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour et 2 Abstentions, décide de DESIGNER Monsieur Didier MEZIERES et Monsieur Valéry LAURENT, membres de la Commission Communale d'Accessibilité et de Sécurité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de AUTORISER la création d'un poste de Technicien Territorial et procéder à son recrutement en tant que Chargé du Patrimoine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de LA création administrative de différents postes dans le cadre des avancements de grade

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de APPROUVER la convention relative à la mise à disposition de la parcelle cadastrée section C n° 268, à titre gratuit, pendant une période de 9 ans renouvelable, à passer avec l'Association Cynotechnique Sapeurs-Pompiers France et le SDIS de l'Essonne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ADOPTER le protocole de mise en œuvre de la procédure de rappels à l'ordre à passer entre le Maire de Villejust et le Parquet du Tribunal de Grande Instance d'Evry

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ACCEPTER la Décision Modificative n° 2 au Budget Primitif 2017 de la Commune proposée par Monsieur le Maire, afin de concrétiser le versement d'une participation à l'augmentation du capital de la Société Publique Locale des Territoires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ACCEPTER la Décision Modificative n° 3 au Budget Primitif 2017 de la Commune telle que proposée par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ACCEPTER la Décision Modificative n° 4 au Budget Primitif 2017 de la Commune telle que proposée par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ACCEPTER la Décision Modificative n° 5 au Budget Primitif 2017 de la Commune telle que proposée par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de AUTORISER le Maire à signer la convention de fonds de concours avec la Communauté Paris-Saclay relative à la participation de la Commune aux travaux de requalification du Parc d'Activités de Courtaboeuf

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de AUTORISER le Maire à signer la convention pour le versement de la participation de la Commune à la Communauté Paris-Saclay pour les navettes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour et 2 Abstentions, décide de APPROUVER la création d'une Société Publique Locale en application des dispositions des articles L.1531-1 et suivants du code Général des Collectivités Territoriales, dénommée « WIPSE » et ses statuts

PARTICIPER au capital pour un montant de 5.000 € soit 5 actions de 1.000 € représentant 1.43 % du capital social de la SPL
DESIGNER Monsieur Richard PELISSERO en qualité d'Administrateur Titulaire et Monsieur Pierre CAMBON en qualité d'Administrateur Suppléant représentant la Commune de VILLEJUST au Conseil d'Administration de la SPL « WIPSE »

Retrouvez les procès-verbaux de ces conseils municipaux dans leur intégralité sur notre site internet
www.mairie-villejust.fr - Rubrique Votre Mairie - Les Conseils Municipaux



RESEAU BRONCHIOLITE ILE-DE-FRANCE

La campagne 2017/2018 du Réseau Bronchiolite Ile-de-France a débuté le vendredi 13 octobre 2017 et s'achèvera le dimanche 18 février 2018.

Vos enfants vont donc pouvoir bénéficier pendant la période épidémique de Bronchiolite de professionnels de santé masseurs-kinésithérapeutes et médecins pour les accompagner pendant cette période un peu difficile.

Ce réseau de santé a pour vocation d'améliorer la continuité et la coordination des soins prodigués aux nourrissons atteints de **BRONCHIOLITE**. Il propose, sans se substituer à ce qui existe déjà, une alternative ambulatoire de prise en charge médicale et kinésithérapique de proximité et de qualité aux familles d'Ile-de-France.

Un centre d'appels est opérationnel jusqu'au dimanche 18 février 2018

Des standardistes spécialisées communiqueront les coordonnées **des kinésithérapeutes disponibles dans leurs cabinets les samedis, dimanches et jours fériés de 9h à 18h.**

0820.820.603

*Le standard est ouvert le vendredi et veille de jours fériés de 12h à 20h
et les samedis et dimanches de 9h à 18h.*

Des médecins disponibles 7j/7 de 9h à 23h

0820.800.880

Le standard est ouvert 7j/7 de 9h à 23h



MOI(S) SANS TABAC



L'opération Moi(s) sans tabac revient en 2017.

Objectifs :

- Se **mobiliser** pour inciter plus de fumeurs à relever le défi du Moi(s) sans tabac
- Proposer un plus grand nombre d'**actions de proximité**
- Mieux **accompagner** les fumeurs vers l'arrêt
- **Changer** le regard sur le tabac

Plusieurs types d'actions pourront être menées dans des espaces publics ou privés : administrations, entreprises, établissements scolaires, établissements médico-sociaux, lieux accueillant du public, espaces de loisirs, collectivités territoriales...

En 2017, on renforce la cohésion, on valorise le collectif. La notion d'EQUIPE est le fil rouge de cette nouvelle édition.

Durant les mois d'octobre et de novembre, le Comité de Paris met en place de nombreuses actions pour sensibiliser les fumeurs à l'arrêt du tabac, les inciter à participer à l'opération « Moi(s) sans tabac », seul ou en EQUIPE, en s'inscrivant sur le site www.tabac-info-service.fr, ou en appelant le 3989 (0.15€/min du lundi au samedi de 8h à 20h) puis les aider à préparer au mieux leur arrêt.

Contacts :

Si vous souhaitez agir : contactez Aurélie Turpaud, Chargée de prévention au Comité de l'Essonne
Aurelie.Turpaud@ligue-cancer.net - 01 64 90 58 73



CCAS – GALETTE DES ROIS 2018

Retenez la date de la Galette des Rois qui aura lieu

le samedi 13 janvier 2018 à 15h Salle des 2 Lacs



Les personnes **âgées de 60 ans et + inscrites sur les listes électorales** recevront une invitation dans le courant du mois de décembre 2017.

Pour les autres, merci de vous faire connaître en Mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

INSTALLATION D'UN KINÉSITHÉRAPEUTE

Nous vous informons de l'installation d'un nouveau **Masseur-kinésithérapeute - Ostéopathe** au 37 Bis Rue de la Mairie dans un cabinet entièrement rénové et bénéficiant d'un matériel également neuf.

Monsieur David LADURELLE, riche de 16 ans d'expérience, initialement dans la région bordelaise, dont 10 ans en ostéopathie, a souhaité développer son activité à Villejust. Et nous sommes heureux d'accueillir un nouveau praticien

Pour prendre rendez-vous, vous pouvez appeler le 01.78.85.65.82 ou le 07.88.15.49.87.

Ostéopathie : ostéopathie générale, suivi femme enceinte et pédiatrie
Kinésithérapie : méthode CGE (rééducation de l'épaule), méthode McKenzie (dos, rachis cervical)



Nouveaux arrivants



NOUVEAUX ARRIVANTS ? VILLEJUST VOUS ACCUEILLE

APPEL AUX NOUVEAUX HABITANTS! INSCRIVEZ-VOUS!

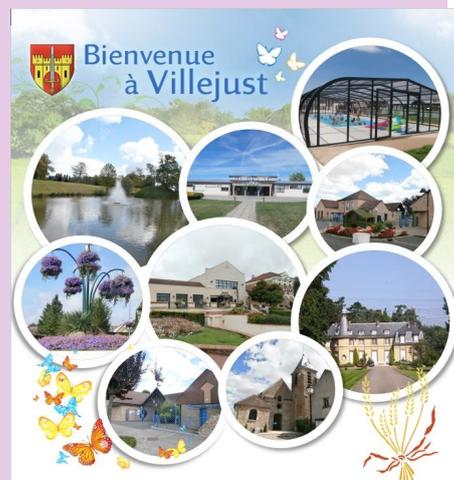
Si vous êtes arrivés à Villejust depuis janvier 2016, faites vous connaître.

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 11 février 2018 en mairie, sur inscription, afin de pouvoir partir à la découverte de Villejust à bord d'un bus avec le Maire et les élus. A l'issue de cette visite nous serons heureux de partager ensemble un cocktail de bienvenue.

Coupon réponse d'inscription à l'accueil des nouveaux habitants.

Merci de l'adresser au Cabinet du Maire en mairie de Villejust, 6 rue de la Mairie, ou bien par mail à secretariat-maire@mairie-villejust.fr et ce avant impérativement **le 20 janvier 2018**.

(Le nombre de réponses déterminera la réservation de bus)



Nom et Prénoms:.....

Adresse :

Téléphone:.....

Date d'arrivée à Villejust:

Participera à la visite en bus de la Commune : **OUI**

NON

Nombre de personnes pour cette visite.

NB: En cas d'empêchement après votre inscription, nous vous remercions de bien vouloir prévenir les services de la mairie au plus tôt.

MISSION LOCALE DES ULIS : ACTIONS EMPLOI NOVEMBRE 2017



ACTIONS EMPLOI

Novembre 2017

Espace
emploi

• 07 ET 09 NOVEMBRE

De 9h30 à 17h00
à la Mission Locale des Ulis
1, rue de l'Aube (91940).
Inscription préalable auprès de
votre conseiller-ère ou par
Tél. au 01.69.18.79.10

• 15 NOVEMBRE

Dès 09H00
à la Mission Locale des Ulis
1, rue de l'Aube (91940).
Inscription préalable auprès de
votre conseiller-ère ou par
Tél. au 01.69.18.79.10

• 17 novembre

Dès 09H00
à la MIE / Mission Locale des Ulis
1, rue de l'Aube (91940).
Inscription préalable auprès de
votre conseiller-ère ou par
Tél. au 01.69.18.79.10

• 21 novembre

De 9h30 à 12h30
à la Mission Locale des Ulis
au 1, rue de l'Aube (91940).
De 14h00 à 17h00 en extérieur.
Inscription préalable auprès de
votre conseiller-ère ou par
Tél. au 01.69.18.79.10

PARRAINAGE POUR L'EMPLOI

• **Les mardis** 9h30 ou 11h00
14h30 ou 16h00

• **Les jeudis** De 9h30 à 12h00

LES JOURNÉES DE L'EMPLOI

Accompagnement et entraînement de candidats.
J1 : Validation des outils (CV + lettre), prospection
des offres par internet.
J2 : Rappel des consignes et entraînements à
l'entretien d'embauche (option : simulation filmée).

L'INTÉRIM S'ENGAGE... EN MISSION LOCALE !

-> AGENCE HUMANDO (*)

- Des postes dans le bâtiment (gros oeuvre et
second oeuvre) sont à pourvoir, ainsi que des
missions d'intérimaire dans d'autres secteurs.
- L'information collective sera suivie d'un
entretien de recrutement avec les candidats
intéressés.

(*) ETTI, branche insertion d'ADECCO.

RECRUTEMENT COLLECTIF

-> POSTES : CHARGEUR CONTRÔLEUR (H/F)

- Une session de recrutement est organisée
en partenariat avec l'agence d'intérim
Randstad et avec le concours de la
Communauté d'agglomération Communauté
Paris-Saclay.
- L'information collective sera suivie de tests
ainsi que d'un entretien de recrutement.

JOURNÉE PROSPECT'ON

--> LOGISTIQUE

Une journée pour se perfectionner et partir à la
conquête de recruteurs potentiels.
Matinée réservée à la préparation de la prospection
et après-midi dédiée au démarchage, en direct,
d'entreprises locales.

ATELIER "ÉLABORATION DES OUTILS"
-> En rendez-vous individuels.

**ATELIER "SIMULATION D'ENTRETIENS
D'EMBAUCHE"** -> En collectif.

Ne pas jeter sur la voie publique.

Programme non exhaustif susceptible d'être modifié.



La Mission Locale des Ulis bénéficie d'un
cofinancement du Fonds social européen
dans le cadre du programme opérationnel
national « Emploi et Inclusion » 2014-2020.

ASSOCIATION POUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES DE 16 À 25 ANS.

MISSION LOCALE DES ULIS : 1 Rue de l'Aube - 91940 Les Ulis / Tél. : 01 69 18 79 10

www.missionlocale-lesulis.fr - www.facebook.com/mlulis

ELAGAGES ET ABATTAGES DE SECURITE AU BOIS COURTIN

Une campagne d'élagage et d'abattage aura lieu au sous-bois du Bois Courtin situé derrière le château dans le cadre de la campagne de sécurisation des lignes à haute tension réalisée par RTE.

En effet, la réglementation en matière de sécurité des lignes à haute tension s'impose même au-dessus de nos documents locaux d'urbanisme afin d'assurer la sécurité des installations, de l'acheminement d'électricité et ainsi prévenir également les risques d'incendies.

Cette campagne fait suite à celle effectuée il y a 3 ans et sera réalisée par des bûcherons professionnels.

Dans un souci de gestion durable du site, il a été décidé de minimiser les coupes et de privilégier les élagages et les étêtages des chênes afin de prévoir le temps de la discussion avec RTE sur les compensations en termes de replantation et de participation à la sécurisation du site, notamment d'un point de vue de la gestion, de l'environnement et du paysage avant la prochaine campagne qui devrait avoir lieu autour de 2020.

Cette campagne aura lieu courant novembre 2017 et durera deux semaines. C'est une dizaine de chênes qui seront abattus compte-tenu de l'état sanitaire des arbres, de l'impossibilité d'étêtage au vu du fût ou de la proximité dangereuse de la ligne haute tension et la plus grande partie élagués.

La campagne prévoit également un traitement sélectif visant à supprimer l'acacia et la renouée du japon qui sont des invasifs.



PÉRIODE HIVERNALE : ATTENTION AU STATIONNEMENT GÊNANT !

Veillez à ne pas gêner le passage des engins de déneigement

Rappel :

Pendant la période hivernale, il est impératif de veiller à ne pas gêner le passage des engins de déneigement par un stationnement inapproprié.

Quand la météo annonce de la neige, pensez bien à garer comme il faut votre véhicule. Merci.

Le stationnement sur les voies faisant l'objet d'un déneigement par les services communaux **est interdit par temps de neige**, afin de permettre le passage des engins de déneigement.

Un véhicule garé sur le bas côté risque d'être endommagé et génère un bourrelet de neige qui gênera les futurs usagers de la route.



La photo de gauche illustre comment un véhicule oblige le chasse-neige à une longue et périlleuse marche arrière tout en privant une rue d'un service de viabilité hivernale nécessaire pour garantir la sécurité des usagers.



Durant cette période, la Police Municipale veillera au respect de ces consignes et sanctionnera les contrevenants en conséquence

PARIS SACLAY

CONCOURS D'IDEE A LA CREATION D'ENTREPRISE

Communauté d'agglomération

FAÎTES ÉCLORE VOTRE PROJET !

Concours d'idées à la création d'entreprise

Dépôt de dossier avant le **31 janv. 2018**

infos et inscription sur paris-saclay.com

PARIS SACLAY
Communauté d'agglomération
VILLAGE GLOBAL - SITE OFFICIEL

Vous avez un projet de création d'entreprise ou simplement envie de tester une idée ?

Pour vous, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay organise le Concours d'idées à la création d'entreprise ouvert du 1er novembre 2017 au 31 janvier 2018.

Qui peut participer ?

Pour participer, il suffit d'avoir une idée ou un projet de création d'entreprise, ne pas avoir encore immatriculé son activité, habiter le territoire et être âgé d'au moins 16 ans. Pour plus d'informations sur les modalités de participation, consultez le règlement du concours sur le site www.paris-saclay.com

Quatre catégories sont ouvertes au concours :

« Jeunes » (- de 26 ans), « Femmes », « Reconversion » et « Innovation ». Un prix « coup de cœur du jury » est également attribué par le jury composé d'acteurs de la création d'entreprise.

Les gagnants recevront un accompagnement personnalisé pour créer leur entreprise, ainsi qu'une dotation de 2 000 euros. Ils bénéficieront également d'un accès gratuit, pendant six mois, à un bureau dans l'une des pépinières de l'agglomération ou à un espace de coworking.

Alors, n'hésitez pas, testez votre idée en déposant votre dossier entre le 1er novembre 2017 et le 31 janvier 2018.

Pour participer, plusieurs possibilités :

Complétez votre dossier de participation en ligne à partir du 1er novembre 2017 ou téléchargez puis remplissez par écrit votre dossier de candidature et retournez-le par mail à mce@paris-saclay.com.

LE MOIS DU FILM DOCUMENTAIRE

En novembre, faites le plein de films documentaires !

Et si on se faisait un « doc » ? Du 5 novembre au 2 décembre, rendez-vous pour une nouvelle édition du Mois du film documentaire. À cette occasion, plusieurs médiathèques et cinémas de l'agglomération ont sélectionné, pour vous, des films rares et originaux.

Chaque année, cette manifestation nationale rencontre un bel écho dans l'agglomération Paris-Saclay. C'est particulièrement le cas cette année, avec pas moins de 16 projections prévues dans une dizaine de communes. Ces projections souvent suivies de débats seront également l'occasion de rencontres avec les réalisateurs ou des spécialistes des sujets abordés.

France, Japon, États-Unis, des « docs » de tous les horizons sont à l'affiche du Mois du film documentaire : un portrait inédit du cinéaste David Lynch, la vie d'un jeune sumotori en formation ou encore l'histoire tragique d'un orque... Cette année, découvrez également « Maman Colonelle », de Dieudo Hamadi, Grand Prix du cinéma du réel 2017.

Chaque oeuvre sélectionnée est singulière par le regard qu'elle pose sur un sujet ou un personnage et qu'elle vous invite à partager.

Retrouver tout le programme sur www.paris-saclay.com

PARIS SACLAY
Communauté d'agglomération

5 NOV. > 2 DÉC. 2017
WWW.PARIS-SACLAY.COM

le mois du film documentaire

IMAGES EN BIBLIOTHEQUES

PARIS SACLAY
Communauté d'agglomération



ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS DE VILLEJUST

RETOUR SUR LA DEGUSTATION DE JUS DE POMME PRESSE A L'ANCIENNE

La dégustation de jus de pomme pressé à l'ancienne qui s'est déroulée **le samedi 7 octobre dernier** sur le parvis du centre-commercial « L'Aubépine » a remporté cette année encore un franc succès.

Pour information, **600 kg de pommes** ont été utilisés pour obtenir **300 litres de jus** qui furent appréciés par un grand nombre de visiteurs. **A un prochain rendez-vous donc !**



RETOUR SUR LE CONCOURS AMICAL DE BELOTE

Ce sont 36 participants répartis en 9 tables de 4 personnes qui se sont affrontés lors des 4 parties de belote qui se sont déroulées pendant le concours amical du **samedi 14 octobre dernier**.

Le concours s'est achevé avec la remise des prix ainsi qu'un apéritif dînatoire très convivial qui a été apprécié de tous. **Nous comptons sur une toute aussi belle participation l'année prochaine.**



MARCHÉ DE NOËL



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VILLEJUST

Le plus beau marché de Noël du Nord de la France, vous ouvrira ses 130 chalets tous plus gourmands et surprenants les uns que les autres ! Plusieurs animations sont proposées : patinoire, piste de luge, carrousel et profitez d'une vue imprenable sur Arras du haut de la grande roue... et découvrez la nouveauté de cette édition : le manège sapin ! Sur le marché, plusieurs animations artistiques et musicales, animations pour les enfants.

La Municipalité et le Centre Communal d'Action Sociale de Villejust proposent donc à tous les Villejustiens et Villejustiennes une sortie **Une journée forte en émotions et pleine de surprises** vous attend.
Car de 50 places avec toilettes, air conditionné, vidéo DVD.... Réservation des places par ordre d'arrivée.



MARCHE DE NOËL A ARRAS SAMEDI 2 DECEMBRE 2017

Départ de Villejust	09h15
Le Bourg	09h15
La Poitevine	09h20
Fretay	09h25
La Folie Bessin	09h30
Départ d'ARRAS	18h00
Retour à Villejust prévu à	21h00



TARIF PAR PERSONNE (transport) :

18 € (tout âge)

(Règlement par chèque à l'ordre du trésor public)

Les Villejustiens sont prioritaires sur cette sortie mais les extérieurs sont les bienvenus dans la mesure des places disponibles.

Sortie assurée à partir de 35 personnes

VENEZ NOMBREUX !!!

COUPON-RÉPONSE – MARCHÉ DE NOËL A ARRAS – SAMEDI 2 DECEMBRE 2017

A remettre à la Mairie à Melle Kathleen MONGIS – 01.69.31.74.41

impérativement avant le vendredi 18 novembre 2017 accompagné du règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL :

NOMBRE DE PARTICIPANTS TOTAL PAR FOYER :



ESPACE COMMUNAL DES COUDRAYES
SPECTACLE DE NOËL



L'A.M.I. Vous présente

L'étrange Noël de Jules et Jack



Jules est un enfant curieux et inventif. Dans toutes ses aventures, Il est suivi de Jack son ami imaginaire mais néanmoins fidèle Lieutenant et compagnon sans faille. Pour autant Jack est assez peureux, maladroit et tête en l'air à tel point qu'aujourd'hui, jour de la veille de Noël, Jules se rend compte que Jack a oublié d'envoyer sa lettre au Père-Noël. Malheur ! Jack ne recevra donc pas de cadeau de la part du Père-Noël... Jules décide alors d'offrir lui-même, en secret, un cadeau pour Jack. Mais cette nuit de Noël ne va pas du tout se passer comme prévue.

MARDI 26 DECEMBRE A 15H00
ESPACE COMMUNAL DES COUDRAYES
(Gratuit pour les enfants inscrits ce jour à l'ALSH)

Tarifs : 1,60 € par enfant (de 3 à 12 ans)
3,00 € par adulte

Durée du spectacle : 50 mn
Public entre 3 et 12 ans

INSCRIPTIONS AU 01.69.31.74.05
(Monsieur Laurent DERKSEN)

ESPACE COMMUNAL DES COUDRAYES
THÉÂTRE



Les **AFFRANCHIS** présentent

MI'KMAQ STORY

Une COMÉDIE 100% pur jus de BÉNÉDICTE LE COTTIER et CAMILLE SADOUI

FESTIVAL DE ST-CYR-L'ÉCOLE 2017
PRIX DU PUBLIC
PRIX DE LA MEILLEURE CRÉATION

SAMEDI 11 NOVEMBRE à 20h30

DIMANCHE 12 NOVEMBRE à 16h

MISE EN SCÈNE : SYLVETTE GRUAIS

DÉCORS : DANIEL TEYSSIER

LUMIÈRES : GILLES BARBIER

VOIX OFF : JEAN-MARIE GRASSOT

ENTRÉE LIBRE
sur réservation
06 10 38 01 80

www.affranchis91.com

 Facebook : Affranchis91

ESPACE COMMUNAL DES COUDRAYES

Fretay - Chemin de Courtaboeuf - 91140 Villejust



Associations, loisirs, culture



LA TROUPE DES ZICOS

En vue de leur prochaine série de concerts (à Sainte-Geneviève-des-Bois / Salle Gérard Philippe) les Zicos sont partis tourner un clip dont la sortie est imminente. C'est dans la ville de Tours qu'ils ont posé leurs bagages pendant 2 jours. Au rythme de la chanson « **Laissez nous chanter** » (leur hymne 2018) chaque participant a réalisé ses plans que l'on découvrira très vite dans la vidéo.

L'automne a eu d'autres actualités pour les Zicos, d'abord au **Forum des Associations** où ils tenaient un stand. Deux membres de la troupe étaient également sur France 2 en septembre et octobre dans le jeu « **N'oubliez pas les paroles** ». Et le 14 octobre dernier Dorian Bedel, un des chanteurs de l'équipe, était en concert à l'**Espace Communal des Coudrayes**.

Enfin, les zicos sont allés battre la bannière de Villejust à St-Michel-sur-Orge lors de la fête de la ville où ils ont donné un concert.

Maintenant les répétitions vont commencer pour « **Les zicos partent en live !** » que vous pourrez découvrir du 2 au 6 Mars 2018.

Les places sont en vente au 06 26 05 38 28 ou à la billetterie Auchan/Villebon ou encore au Service Culturel de St Geneviève des Bois

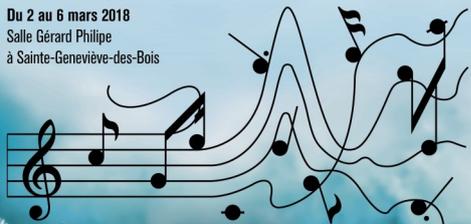
Toutes les informations sont sur www.zicosite.fr

● REC

La Troupe des Zicos présente son nouveau spectacle musical

LES ZICOS PARTENT EN LIVE !

Du 2 au 6 mars 2018
Salle Gérard Philippe
à Sainte-Geneviève-des-Bois



Réservations et renseignements au 06 26 05 38 28,
à la billetterie Auchan / Villebon ou à la Salle Gérard Philippe



MARCHÉ DE NOËL À VILLEJUST



En partenariat avec la Municipalité, les **Ateliers Créatifs de Villejust** et les **Amis de Saint-Julien** sont heureux de vous annoncer qu'une nouvelle édition du Marché de Noël à Villejust aura lieu le

SAMEDI 16 DECEMBRE 2017 DE 10H A 18H SUR LE PARVIS DU CENTRE COMMERCIAL «L'AUBEPINE»

Le programme complet de cette manifestation sera publié dans le prochain **Villejust Informations**.





REGARDS EN ARRIÈRE

L'ancien cimetière de Villejust. Les 30 décès survenus à Villejust entre les 17 juin et 21 juillet 1832 semblent avoir pour cause la seconde vague d'épidémie de choléra qui toucha alors l'Europe. En 1817, Villejust comptait 367 habitants, 408 en 1831, 399 en 1836. Plus de 18 000 parisiens décèdent du choléra sur une population d'environ 800 000 habitants.

L'isolement de Villejust l'a peut-être épargnée. A la fin du printemps 1832, nos maraîchers côtoyèrent une population parisienne malade lors de la vente de leurs productions à Paris. C'est probablement l'origine de l'apparition de l'épidémie dans notre commune.

Jusqu'au 12 juillet 1832, c'est l'adjoint au maire, **Louis Antoine Tisserand**, qui remplit la fonction d'Officier de l'Etat Civil. Début Juillet, sa signature est moins assurée que celle apposée en Juin, cela est probablement dû aux premiers signes de la maladie qui l'emportera. Dès le 15 juillet, les actes sont signés par le maire, **Jean Louis Paupe**. La famille **Paupe** habitait à La Poitevine, la famille **Tisserand** au Bourg. En juillet, les **Tisserand** porteront le deuil du père, de la mère et des deux enfants. La Municipalité envisage le transfert du cimetière situé devant l'église, celui-ci étant devenu trop petit à cause du nombre important de décès.



En 1833, le maire écrit au Préfet : J'ai l'honneur de vous rappeler que vers le mois de juin 1832, au moment où le choléra décimait les habitants de cette commune, que par suite du nombre de morts, le cimetière se trouvait insuffisant, je vous demandais l'autorisation de réunir le Conseil municipal et les plus fortunés contribuables pour qu'ils avisent au choix d'un nouveau terrain pour l'établissement du nouveau cimetière.

Dans ces circonstances M. Pauquet de Villejust a fait don à la commune d'une pièce de terre propre à servir aux inhumations et en effet au moment même du choléra, il a reçu cette destination et on y a déposé plusieurs habitants morts de la maladie et on a continué depuis. Signé Paupe

En 1834, lors de l'enquête publique, **Pierre François Suné**, instituteur écrit : « L'emplacement possède tous les avantages désirables. Le cimetière ancien étant devenu impraticable ». Les cultivateurs **Guillaume Aury**, **Louis Dussaux**, **Julien Etienne Houdon**, **Henri Etienne Laporte**, **Pierre Leroy**, **Nicolas André Tisserand**, et **Cosme Hyppolite Guichot**, journalier, « sont très favorables ». **Antoine Chartier**, bedeau de la paroisse, déclare : « quoique le cimetière nouveau soit très éloigné de l'église et que le terrain soit dur et rude à défoncer, il est devenu nécessaire d'en établir un nouveau ». **Marin Marchand**, garde-champêtre de la commune, n'y voit que des avantages.

En février 1850, le maire **Leroy** décrit le cimetière ainsi :

Le cimetière situé devant l'église a cessé de servir pour les inhumations dans le courant du mois de mai 1833. Depuis il a été fermé par une grille en fer qui a fini par tomber il y a 4 ou 5 ans. Sans être remplacée. Il est vrai que plusieurs croix sont encore en surface. Dans ce cimetière et presque contiguë à l'église, est construite une maison ancienne qui a servi autrefois de maison d'école et de maison d'habitation du garde-champêtre. Depuis quelques années cette maison appartient à la commune. Elle est occupée par deux veuves. Quelques fois, la locataire fait sécher du linge à l'aide d'une corde attachée d'un bout au mur de la maison en question et de l'autre à celui d'une maison appartenant à M. Fosse. La maison du cimetière doit presque de nécessité être habitée, en ce que la présence d'un locataire si près de l'église pourrait dans quelques cas prévenir des mauvaises intentions des malfaiteurs. Cette maison ayant servi de temps immémoriaux de maison commune et de classe.

En février 1879, le déplacement du cimetière ancien n'est pas terminé. Les différents changements de régime, la guerre de 1870 et les litiges avec les gestionnaires de la paroisse ont ralenti les démarches administratives. De plus « l'eau contenue dans le sous-sol rend la fouille des fosses impossible. L'eau arrive en même temps que la fouille et s'élève bien à un mètre de hauteur dans chaque fosse¹ ». Lors du Conseil Municipal présidé par **M. Leroy**, Maire et en présence de **MM. Veslin**, **Foix Eugène**, **Léveillé**, **Lumière**, **Goix Jean-Julien**, et **Laporte Victor**, il est reconnu unanimement l'utilité de créer un nouveau cimetière. Les autres membres du conseil sont absents (**Boète Victor**, **Foix Bénoni** et **Foix Louis**.)

Pour *Regards en arrière*, Thierry ETIENNE.

Novembre vient du latin *novem*, qui signifie neuf. Il était le neuvième mois du calendrier romain.

Quand l'hiver n'est pas pressé, il arrive à la Saint-André (30 novembre).

¹ Le puits situé dans l'église a probablement pour vocation d'assécher le terrain situé sous ses fondations, notamment celles du clocher. Celui-ci dut être démolé et puis reconstruit en 1903. Les plans cadastraux de 1786 et 1809 indiquent plusieurs mares au centre du bourg.

VÉLO CLUB DE VILLEJUST



CYCLO-CROSS

organisé par le Vélo Club de VILLEJUST

Le Dimanche 12 Novembre prochain
de 12h00 à 17h00

au Bois Courtin à VILLEJUST

Le parc du château du Bois Courtin et les sous bois proches accueilleront notre épreuve prisée par les spécialistes de la discipline. Les coureurs emprunteront la rue du Bois Courtin entre la sortie du bois et l'allée menant au château à tous les tours.

Entre 13h30 et 17h, les participants s'affronteront sur notre difficile et spectaculaire parcours.

En prologue de la course adultes, une course VTT / Cyclo-Cross « écoles de vélo », par catégorie d'âge, sera organisée pour vos enfants de moins de 13ans, sur un circuit aménagé dans le parc du château du Bois Courtin. L'engagement des enfants sera à la charge du vélo club de Villejust. Ils devront être présents à 12H00 avec un responsable adulte. Le casque sera obligatoire et ils devront disposer d'épingles pour accrocher leur dossard.

Les arrivées seront jugées au barnum situé face au château.

Profitez de cette occasion pour faire une petite sortie d'oxygénation dans le magnifique cadre du château du Bois Courtin et venez encourager les coureurs de Villejust.

Pour tout renseignement contacter Arthur De Faria au **01 60 10 59 56**.



RANDONNÉES PEDESTRES



Prenez de bonnes résolutions, venez marcher !

Voici le calendrier des randonnées pédestres

Lundi 06 novembre	lieu non précisé
Lundi 13 novembre	lieu non précisé
Lundi 20 novembre	lieu non précisé
Lundi 27 novembre	lieu non précisé
Lundi 04 décembre	lieu non précisé

André MAGUER
Anne CHEVILLARD
Monique LE CLAINCHE
Annie RAYMOND
Chantal et Christian BOURGES

RDV à Nozay, parking du cimetière à 13h30, départ 13h45 précises.

D'autres possibilités de randonnées s'offrent également à vous.

Pour tout renseignement ou pour obtenir les coordonnées des guides, venez visiter le site <http://randulis.free.fr>



Associations

Pour la parution du n° 444, les articles associatifs à faire paraître devront parvenir en mairie au plus tard le

Vendredi 17 novembre 2017

Ramassage des encombrants

Vendredi 10 novembre 2017

Retrouvez toutes les dates sur notre site internet :

www.mairie-villejust.fr
Rubrique Ville pratique



Horaires d'ouverture de la mairie (services fermés au public le mercredi)

Accueil - sacs végétaux	01.69.31.74.40
Affaires générales - Etat civil	01.69.31.74.43
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :	de 10h30 à 12h00 de 13h30 à 17h30
Samedi (permanence)	de 09h00 à 12h00
Affaires scolaires	01.69.31.74.42
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :	de 10h30 à 12h00 de 13h30 à 17h30
Samedi (permanence)	de 09h00 à 12h00
Urbanisme	01.69.31.74.46
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	de 13h30 à 17h30
Eventuellement sur rendez-vous uniquement le matin	de 09h00 à 10h30
Services techniques (secrétariat)	01.69.31.74.46
Fax	01.60.14.65.82

Bureau Municipal

Igor TRICKOVSKI	Maire
Sylvie ARMAND-BARBAZA	1 ^{ère} Adjointe Finances, Affaires Scolaires et Périscolaires
Didier MEZIERES	2 ^{ème} Adjoint Urbanisme opérationnel
Sauveur CONCORDIA	3 ^{ème} Adjoint Environnement, Entretien du Patrimoine, Anciens Combattants
Isabelle ARMAND	4 ^{ème} Adjointe Action Sociale, Solidarité, Jeunesse
Serge PLUMERAND	5 ^{ème} Adjoint Travaux
Pierre CAMBON	Délégué Développement numérique, Nouvelles Technologies
Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND	Déléguée Animation, Evènement associatif
Valéry LAURENT	Délégué Santé

Pour prendre rendez-vous, contact en Mairie :
Secrétariat du Maire - 01 69 31 74 41

Email : secretariat-maire@mairie-villejust.fr



Conception et rédaction :

Liliane GASPARIK

Contact :

gasparik.liliane@mairie-villejust.fr